



Le 19 novembre dernier se tenait, dans les locaux du Syndicat de Champlain, la première de trois assemblées générales de la section de la Vallée-du-Suroît. 20 membres étaient présents lors de cette soirée où informations et échanges étaient au rendez-vous. C'était un moment privilégié et agréable pour discuter des enjeux qui vous préoccupent.

Gel de recrutement

Ce fut l'occasion d'apporter les dernières nouvelles entourant le gel de recrutement annoncé par le Conseil du trésor. En effet, nous savons maintenant que les membres de la section de la Vallée-du-Suroît ne seront pas touchés par cette directive ministérielle et que le service des ressources humaines pourra donc poursuivre ses travaux afin de combler les besoins en personnel dans nos secteurs d'activités.

Communication

Nous avons aussi présenté tous les outils de communication à la disposition des membres du Syndicat de Champlain, afin de nous assurer que l'information circule dans les milieux de travail. Nous en avons profité pour annoncer les nouveautés mises en place pour rejoindre plus rapidement nos membres et nos futurs membres. Parmi celles-ci, la nouvelle carte ambassadeur avec un code QR qui permettra aux nouveaux membres d'avoir rapidement accès, à partir de leur téléphone cellulaire, au formulaire d'adhésion du Syndicat. Les collègues présents lors de cette soirée et les membres de votre exécutif feront circuler cette petite carte de visite partout dans nos établissements. Je vous invite donc à vous assurer d'avoir signé votre carte de membre électronique.

Comité de relations de travail (CRT)

Nous avons aussi profité de l'assemblée générale pour rappeler le fonctionnement du comité de relations de travail (CRT), ainsi que les procédures pouvant mener au dépôt d'un grief lorsque des droits, prévus aux lois ou à la convention collective, ont été lésés. Nous avons rappelé l'importance de communiquer avec Edith Moreau pour les questions en lien avec la santé et la sécurité au travail et avec Marc Daigneault pour des questions en lien avec la convention collective. Nous avons expliqué qu'il faut toujours identifier s'il existe un droit à défendre. Le Syndicat ne défendra jamais l'indéfendable.

Des nouvelles de vous!

Enfin, nous avons profité de cette rencontre pour prendre des nouvelles de vous. Plusieurs des membres présents nous ont partagé les embûches et les difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien et nous avons apporté, lorsque possible, des réponses à leurs questions tout en nous assurant que des représentations soient faites dans les dossiers qui le demandaient.

Prochaine assemblée générale : 5 février 2025

C'est donc un rendez-vous, le 5 février prochain, pour la 2^e assemblée générale de la section de la Vallée-du-Suroît. L'exécutif de votre section vous y attendra en grand nombre. À très bientôt et surtout passez un joyeux temps des fêtes!